

# ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES POUR BORNES DE RECHARGE : TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR !

La transition vers la mobilité électrique à La Réunion est encouragée par diverses initiatives incitatives. Néanmoins, le parcours peut sembler complexe avec les critères et démarches pour bénéficier des aides. Dans cet article, nous clarifions le processus d'éligibilité, pour une mise en place sans tracas de votre borne de recharge à domicile.



## Critères de base :

La clé pour accéder aux subventions et réductions est de répondre à certains critères précis. Veillez à les remplir pour garantir une prise en charge financière.

- Résidence principale : L'aide est principalement destinée aux résidents de La Réunion pour l'installation de bornes à leur domicile.
- Certification professionnelle : Pour assurer une installation sécurisée et conforme aux normes, le choix d'un installateur certifié est un prérequis.

## Processus de demande :

Une fois que vous avez déterminé que vous remplissez les conditions nécessaires, la prochaine étape est la soumission de votre demande.

1. Rendez-vous sur le site officiel ou contactez votre mairie pour accéder aux formulaires et instructions.
2. Fournissez toutes les pièces justificatives requises.
3. Patientez pendant le traitement de votre demande, une réponse vous sera donnée selon les délais indiqués.

## Durée de traitement :

Après la soumission, il peut s'écouler un certain temps avant la validation de votre éligibilité et la réception de l'aide. Restez en contact avec l'organisme concerné pour suivre l'avancement de votre dossier.

L'avènement de la mobilité verte à La Réunion n'a jamais été aussi accessible. Grâce à l'orientation claire sur l'éligibilité et le processus de demande, vous êtes maintenant armé pour rendre votre transition aussi fluide que possible.